

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le deux mars, à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du conseil municipal,

Date de la convocation : 22 février 2010,

Nombre de conseillers : En exercice : 17 Présents : 16 Votants : 17

Etaient présents : Mrs LE BILLER Joseph, LE GRAND Michel, MONFORT Guy, TURUBAN Marcel, CONAN Jean, LE GOFFIC Jean-Paul, ARZUL Pierre-Yves, TRICAUD Xavier, PEDRON Jean-Yves, PRIGENT Jean-Jacques, GUILLOU Loïc, LE MASSON Yvon, Mesdames GIMART Marie Louise, PERROT Marie-Claire, JAMET Thérèse, LE COQ Annyvonne,

Procurations : Mr GUEGO Dominique à Mme PERROT Marie- Claire

Secrétaire de séance : M. GUILLOU Loïc,

Etaient également présents : Mme BRIAND Sylvie, Secrétaire générale
Mr TASSET Didier, Percepteur

1-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE,

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

2-DEMANDE DE SUBVENTIONS 2010,

Le 27 janvier dernier, la Commission des Finances s'est réunie et a examiné toutes les demandes. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'arrêter comme suit la liste des subventions communales :

ASSOCIATIONS

Tennis-Club	1 500.00 €
Amicale Employés communaux	1 300.00 €
Tireurs sportifs du Trieux	150.00 €
Les Amis de l'Estuaire	100.00 €
Gym club du Trieux	400.00 €
Asso. Des plaisanciers ouvreurs de Coques	100.00 €
Asso. Des Parents d'élèves	700.00 €
Asso. Chemins et patrimoine	500.00 €
Club de l'Amitié de Lézardrieux	250.00 €
Comité des Fêtes	1 300.00 €
Bibliothèque pour tous	350.00 €
Trieux tonic Blues	800.00 €
Les donateurs de sang	250.00 €
Vol Indoor	100.00 €
USTLP (Football)	3 000.00 €
Officiers marinières du Canton	30.00 €
Ecole primaire Lézardrieux	1 250.00 €
ASPPP	100.00 €
Amicale des chasseurs	200.00 €

FNACA	250.00 €
Pensionné de la marine marchande	30.00 €
Cercle d'histoire et d'archéologie de la Presqu'île	50.00 €
Les motards de la Presqu'île	30.00 €
Amicale des Médailleurs Militaires de la Presqu'île	30.00 €
Les volants de la Presqu'île	30.00 €
Les Cols Bleus de la Presqu'île	30.00 €
GOELO JUDO Paimpol	50.00 €
CSAL Handball (Paimpol)	50.00 €
Club de natation Paimpol	50.00 €
Collège de Lanvignec	100.00 €
Collège St Joseph	60.00 €
F.S.E. Kerraoul (18 élèves)	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat (Service apprentissage.)	120.00 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	30.00 €
VMEH Paimpol	30.00 €
RASED Paimpol	272.00€
SNSM de Ploubazlanec	305.00 € commune et 305.00 € port
Le souvenir Français de Ploubazlanec	30.00 €
Alccol Assistance	30.00 €
Conseil général (Fonds d'aide aux jeunes)	0.35x1619=567.00 €
Asso. Prévention routière	30.00 €
Prévention et Lutte contre la maladie alcoolique « Vie libre »:	30.00€
SNSM Pleubian	150.00 €
	14 734.00 € + 305.00 € (port)

3-COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2009 de la Zone Artisanale qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Prévues	Réalisées	
Dépenses	10 499,00 €	0,00 €
Recettes	10 499,00 €	0,00 €

Le Résultat de Clôture de l'exercice 2009 est égal à zéro.

Après que le maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Monsieur MONFORT Guy met au vote le Compte administratif 2009 de la Zone Artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2009 de la Zone Artisanale

4-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA ZONE ARTISANALE

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de la zone artisanale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de la zone artisanale.

5-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA ZONE ARTISANALE,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,
Vu les résultats, il n'y a pas d'affectation.

6-BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2010 de la Zone Artisanale qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 10 499,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2010 de la Zone Artisanale.

7-COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU LOTISSEMENT COMMUNAL PARK KER AR RUN

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2009 du lotissement Park Ker Ar Run qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Prévues	Réalisées	
Dépenses	87 117,67 €	21 332,92 €
Recettes	87 117,67 €	47 949,67 €

L'excédent de clôture est de 26 616,75 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Monsieur MONFORT Guy met au vote le Compte Administratif 2009 du lotissement communal Park Ker Ar Run.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2009 du lotissement communal Park Ker Ar Run.

8-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion du lotissement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du lotissement communal.

9-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU LOTISSEMENT COMMUNAL PARK KER AR RUN

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,
Considérant un excédent de fonctionnement de 26 616,75 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation suivante :
- 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 26 616,75 €

10-BUDGET PRIMITIF 2010 DU LOTISSEMENT COMMUNAL PARK KER AR RUN

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2010 du lotissement communal Park Ker Ar Run.

- Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 65 784,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2010 du lotissement communal Park Ker Ar Run.

11-COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2009 de l'assainissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	393 386,00 €	356 058,58 €
Recettes	393 386,00 €	401 503,44 €

L'excédent de clôture est de 45 444,86 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 450 031,60 €	1 347 667,80 €
Recettes	1 450 031,60 €	1 215 665,22 €

Le déficit de clôture est de 132 002,58 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Monsieur MONFORT Guy met au vote le Compte Administratif 2009 de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2009 de l'Assainissement.

12-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'assainissement.

13-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,

Considérant un excédent de fonctionnement de 45 444,86 €

Considérant un déficit d'investissement de 132 002,58 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les affectations suivantes :

- **001** (déficit antérieur reporté) : 132 002,58 €
- **1068** (autres réserves) : 45 444,86 €

14-BUDGET PRIMITIF 2010 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2010 de l'Assainissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 66 592,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 449 466,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2010 de l'Assainissement.

15-COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2009 de la commune qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Prévues	Réalisées
Dépenses	1 550 429,92 € 1 168 567,41 €
Recettes	1 550 429,92 € 1 415 326,32 €

L'excédent de clôture est de 246 758,91 €

- Section d'investissement

Prévues	Réalisées
Dépenses	1 598 729,41 € 666 486,73 €
Recettes	1 598 729,41 € 765 418,32 €

L'excédent de clôture est de 98 931,59 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Monsieur MONFORT Guy met au vote le Compte Administratif 2009 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2009 de la Commune.

16-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de la commune.

17-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,

Considérant un excédent de fonctionnement de 246 758,91 €,

Considérant un excédent d'investissement de 98 931,59 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les affectations suivantes :

- 001 (excédent antérieur reporté) : 98 931,59 €
- 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 246 758,91 €

18-TAUX D'IMPOSITION 2010

La mise en œuvre du Budget Primitif 2010 suppose une recette fiscale de 600 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité pour 2010 les taux d'imposition suivants :

	Taux 2010
T.H.	14,93 %
T.F.B.	19,56 %
T.F.N.B.	74,53 %

19-BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2010 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 567 626,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 2 413 439,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2010 de la Commune.

20-COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2009 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	734 577,48 €	723 221,19 €
Recettes	734 577,48 €	720 068,19 €

Le déficit de clôture est de 3 153,00 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 450 216,40 €	238 191,53 €
Recettes	1 450 216,40 €	648 530,53 €

L'excédent de clôture est de 410 339,00 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Monsieur MONFORT Guy met au vote le Compte Administratif 2009 du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2009 du Port de Plaisance.

21-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion du port de plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du port de plaisance.

22-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU PORT DE PLAISANCE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,

Considérant un déficit de fonctionnement de 3 153,00 €

Considérant un excédent d'investissement de 410 339,00 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les affectations suivantes :

- **002** (déficit de fonctionnement reporté) : 3 153,00 €
- **001** (excédent antérieur reporté) : 410 339,00 €

23-BUDGET PRIMITIF 2010 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2010 du port de plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 685 177,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 1 431 467,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2010 du port de plaisance.

24- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'avis Comité Technique Paritaire en date du 7 mai 2009, qui a émis un avis favorable, le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier à compter du 26 avril 2010 le tableau des effectifs comme suit pour tenir compte du remplacement de Mme LE BERRE Maryvonne suite à son départ en retraite, par Mme TURUBAN Nelly sur une durée hebdomadaire de service de 30 heures par semaine.

Secteur Administratif			
Attaché territorial	A	1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	1	1
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1
Adjoint Administratif 2è classe	C	1+1 (17 h 30)	1+1 (17 h 30)
TOTAL	C	5	5
Police			
Chef de police municipale	C	1	1
TOTAL	C	1	1
Secteur Technique			
Agent de maîtrise principal	C	3	3
Adjoint technique principal 2è classe	C	2	2 (35 h)
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (2)	C	2	2 (35 h)+ 1 (30H)
Adjoint technique de 2è classe (1)	C		2(35 h) - 1 (20h) -
TOTAL	C	5	1 (28 h) - 1 (15 h)
TOTAL	C	13	13
Secteur social			
Agent spécialisé école maternelle 1ère classe (2)	C	2	2 (35 h)
TOTAL	C	2	2
TOTAL GENERAL		21	21

25- AVIS SUR L'INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS, AVIS SOLLICITE PAR LE PREFET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'indemnité de logement due aux instituteurs ne bénéficiant pas de logement de fonction fixée pour l'année 2009 à :

- . 2 180,00 € le montant de l'indemnité revenant aux instituteurs célibataires,
- . 2 725,00 € le montant de l'indemnité des instituteurs mariés ou célibataire avec enfant(s) à charge.
- . 3 160,00€ le montant de l'indemnité pour les directeurs mariés en poste avant 1983.

La Dotation spéciale des instituteurs (DSI) allouée par l'Etat s'élève à 2 779,00 €. Celle-ci assure donc la couverture intégrale de l'indemnité représentative de logement, les communes n'ayant de ce fait aucun complément à verser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ces propositions.

26-QUESTIONS DIVERSES,

-Demande de prêt d'une salle pour une animation de stage de théâtre effectuée par une association de Paimpol : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à titre expérimental le prêt de la salle durant les 2 périodes demandées par Mme BAUDUIN Caroline.

-Internet : Mme LE COQ Annyvonne souhaite fixer une réunion d'information sur le site d'Internet le samedi 27 mars à 10h30.

-Rue de Lan Goc : La réception des travaux de la Rue de Lan Goc aura lieu lundi 8 mars 2010 à 10h30. Rendez-vous à la Mairie.

27-INFORMATIONS DIVERSES,

-Dynamiser le jumelage Lézardrieux-Morangis : Pierre- Yves ARZUL expose les mesures qui pourraient être mises en place avec MORANGIS. Il propose la création d'un comité de jumelage.

-Élections régionales des 14 et 21 mars 2010,

- Vendredi 19 mars : cérémonie du Cessez le feu,

La séance étant close, est levée à 21h30